

### Catégorie A

## Titularisation des listes d'aptitude et des examens professionnels de B en A (spécialité cadastre et hypothèques) - Année 2011 filière fiscale.

### CAPN n°4 du 25 septembre 2012

Après lecture des déclarations liminaires, le président de la CAPN des inspecteurs a apporté les précisions suivantes.

Il s'agit de la dernière CAPN de titularisation par liste d'aptitude et examen professionnel.

En effet, juridiquement il n'y a pas lieu de réunir de CAPN pour ces titularisations.

En ce qui concerne les critiques formulées sur la formation, le dispositif est en place depuis 1 an, il faut le regarder fonctionner. Les agents ont déjà une expérience professionnelle avec un parcours antérieur et les compétences qui en découlent.

Le plan qualification 2012 est confirmé. Celui de 2013 reste à fixer pour les taux et les coefficients.

Un recrutement à hauteur de 300 emplois est proposé à l'examen professionnel (parution au JO). Il reste à fixer le nombre relatif aux listes d'aptitude.

### Titularisations Listes d'aptitude et examen professionnel (Filière Fiscale)

#### **La CAPN en chiffres**

*Nomination au 1<sup>er</sup> septembre 2011*

Liste d'aptitude : 160 agents

Examen professionnel : 20 agents dont 13 pour la spécialité cadastre et 7 pour celle des hypothèques.

À l'issue de la période probatoire (01/09/2011 au 31/08/2012), 157 agents sont titularisés au 1<sup>er</sup> septembre 2012, un agent a renoncé à sa promotion. Pour divers motifs les 2 autres agents seront titularisés au plus tard fin octobre.

Examen professionnel : 19 agents sont titularisés au 1<sup>er</sup> septembre et le vingtième au plus tard, également fin octobre

#### **Explication des votes**

Tout d'abord, les élus **F.O.-DGFIP** se sont félicités de la titularisation des deux promotions (LA et EP) dans leur intégralité.

Cependant, **F.O.-DGFIP** s'est abstenu, en raison de la faiblesse de la volumétrie des recrutements et de l'insuffisance de la formation. À ce titre, les élus **F.O.-DGFIP** ont souligné qu'un agent de la filière fiscale n'a pas forcément connaissance de toutes les fonctions de cette même filière.

## Intégration d'un agent à la DGFIP

Vote favorable de la part des élus **F.O.-DGFIP**.

## Appel à candidatures hors métropole

Emplois pourvus à l'issue de la CAP :

Trois emplois ont été pourvus à Mayotte.

- Direction des services fiscaux ;
- Cadastre ;
- Paierie départementale.

Un emploi est pourvu à la paierie du territoire de Wallis et Futuna.

Un poste gestion publique reste vacant à Saint Pierre et Miquelon, en l'absence de candidature.

**F.O.-DGFIP** reste favorable à ce mode de recrutement. Toutefois, **F.O.-DGFIP** reste vigilant sur le critère afférent à l'absence de mobilité antérieure dans un DOM qui ne doit pas être un critère bloquant. Sur ce point le président de la CAP nous a donné des assurances, c'est l'ensemble des qualités de l'agent qui sont prises en compte.



## **Déclaration liminaire CAP nationale n°4**

Titularisation des agents de catégorie B nommés à des emplois d'inspecteurs des finances publiques au titre de la liste d'aptitude et des examens professionnels (spécialité cadastre et hypothèques)  
Année 2011 filière fiscale.

En préambule, la CGT Force Ouvrière, par la voix de son secrétaire général a écrit une lettre aux parlementaires confirmant l'opposition de notre organisation à la ratification du traité de stabilité de coordination et de gouvernance (TSCG).

Au plan global, ce traité, tout comme le mécanisme européen de stabilité (MES) avec son volet de conditionnalité s'inscrit dans une logique économique qui se veut unique ce qui conduit au dumping fiscal et social et qui limite considérablement la liberté de négociation.

À ce titre, J.C. MAILLY a déclaré le 19 septembre à Limoges « que la méthode RGPP est peut être abandonnée mais pas les objectifs : on continue à serrer les boulons ».

Il fait part aussi de ses inquiétudes pour le service public et les craintes que suscite une certaine conception de la décentralisation.

Par ailleurs, **F.O.-DGFIP** abordera 2 points qui ne sont pas directement liés à l'ordre du jour de cette CAP, mais que l'actualité récente de la DGFIP nous impose d'évoquer.

Les agents sont inquiets et on le serait à moins.

En effet, il existe de nombreuses interrogations sur les plans de qualification.

C'est un acquis social important qui permet à de nombreux collègues d'obtenir la légitime reconnaissance de leurs mérites.

Or, lors de la dernière CAP de tableau d'avancement de la catégorie B, l'administration a retenu un taux de promotion de 16 % au lieu des 21 % appliqué précédemment.

Ceci, alors même que le ministre MOSCOVICI s'était engagé à maintenir les plans de promotion pour 2012 dans un courrier adressé le 13 août 2012 à la fédération des finances FO.

La DGFIP anticiperait-elle sur le devenir des plans de qualification ? Qu'en sera-t-il pour 2013 ? Le courrier du ministre n'est pas rassurant sur l'avenir.

Pour **F.O.-DGFIP**, il est inacceptable de faire payer plus particulièrement la rigueur aux agents B et C de notre administration, agents dont on sait que leur rémunération ne les classe pas parmi les « riches », ni non plus d'ailleurs dans les catégories responsables des déficits budgétaires.

Or, en réduisant les taux de promotions, on limite l'évolution de leur pouvoir d'achat et de plus, ils reçoivent un signe négatif en terme de perspective de carrière, et donc de motivation.

Nous avons récemment appris que le nombre de postes ouverts au prochain concours d'inspecteur des finances publiques était de 300 (internes et externes) à comparer aux 757 du dernier concours actuellement en scolarité.

Vous comprendrez que ces diverses décisions gouvernementales nous laissent présager une diminution drastique des futures promotions par liste d'aptitude et examen professionnel. Pouvez vous lever aujourd'hui nos inquiétudes ?

Ces décisions, vous en conviendrez, seront néfastes pour les conditions de travail et les missions dans les services déjà mises à rude épreuve.

En tout état de cause, **F.O.-DGFIP** appelle les agents à signer massivement la pétition intersyndicale intitulée « Plan de qualification 2012 : Le ministre doit tenir ses engagements ».

Attaché au Statut Général, **F.O.-DGFIP** revendique la liste d'aptitude et l'examen professionnel, comme mode de recrutement statutaire de la catégorie A.

Ces sélections reconnaissent la capacité des lauréats à exercer des fonctions d'encadrement, compte tenu de l'expérience professionnelle acquise.

Toutefois, une véritable formation, supérieure aux 3 mois existants, doit être prodiguée à ces lauréats. Ils doivent être absolument accompagnés d'un tuteur et ne pas être mis d'emblée sur leur futur poste. Ils doivent bénéficier de la mise en place d'un complément de formation réellement adapté, permettant à ces agents de parfaire les connaissances exigées dans leurs nouvelles fonctions.

Enfin, par souci de cohérence, nous souhaiterions que cette CAP nationale se réunisse au plus près de la date de titularisation.

Aujourd'hui, jour du CTR, **F.O.-DGFIP** revendique :

- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et la création d'emplois statutaires,
- l'abrogation du jour de carence,
- le maintien et le renforcement de toutes les missions assurées par la DGFIP,
- l'augmentation des rémunérations notamment par l'augmentation du point d'indice,
- la création d'un 13<sup>ème</sup> échelon d'inspecteur,
- l'extension du droit au retour,
- la mise en place de 2 véritables mouvements de mutation pour les agents de catégorie A, B et C

Paris, le 25 septembre 2012

**BULLETIN  
D'ADHESION**



NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÈL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....  
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu